



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Médicaments sans ordonnance

Question écrite n° 33403

Texte de la question

M. Vincent Thiébaud interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur les conséquences de la publication de l'étude menée par 60 millions de consommateurs qui met en évidence l'absence d'intérêt thérapeutique mais surtout les risques pour la santé induits par l'utilisation des médicaments sans ordonnance. L'usage inapproprié, les interactions avec d'autres traitements et les effets indésirables graves de ces substances font plusieurs milliers de victimes chaque année. La pseudoéphédrine, utilisée contre le rhume, peut induire des risques cardiovasculaires, l'oxomémazine, utilisée contre la toux, peut entraîner des convulsions ou des risques de somnolence à l'origine d'accidents de la route ou d'accident du travail. Le paracétamol, consommé en excès, affecte gravement le foie. Les huiles essentielles et les compléments alimentaires peuvent également représenter un risque pour la santé. C'est souvent l'information sur ces risques qui fait défaut, avec des notices illisibles et une banalisation excessive de ces préparations pharmaceutiques, dont certaines sont aujourd'hui considérées comme un bien de consommation comme un autre. Au regard de l'impact sur la santé des citoyens et des données de pharmacovigilance de l'Agence du médicament., il faut que chacun prenne ses responsabilités : consommateurs, laboratoires, distributeurs, pharmaciens, pouvoirs publics. Face à cet enjeu majeur de santé publique exacerbé par le contexte de crise sanitaire que l'on connaît, particulièrement propice à l'émergence de fausses croyances et de pseudo traitements alternatifs, il lui demande si le Gouvernement envisage de réglementer ce commerce de façon plus stricte, pour des notices clarifiées et une mention des effets secondaires visible.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Thiébaud](#)

Circonscription : Bas-Rhin (9^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33403

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2020](#), page 7425

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)